

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 12 décembre 2023

Délibération n° : 23-12-14

7.5 Subventions

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – ASSOCIATION DES PARENTS
D'ÉLÈVES ELSA TRIOLET ET ASSOCIATION « PETITE-FORÊT DANSES »**

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE
Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD -
Christian DURIEUX - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA -
Dorothee MARTIN - Tiphane OTLET- Christine HUET

Étaient excusés

François STASINSKI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT

Claudine GENARD a donné pouvoir à Christian DURIEUX

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Véronique JOLY

Grégory SPYCHALA a donné pouvoir à Dorothee MARTIN

Étaient absents

Sylvia PISANO

Gérard QUINET

Dominique DAUCHY

Claudine HERLIN

Nombre de suffrages exprimés : 23

Abstention : 0

Votes Pour : 23

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°23-05-03 en date du 9 mai 2023 actant l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations pour l'exercice 2023.

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, les associations « Parents d'élèves école Elsa Triolet » et « Petite-Forêt Danses », nouvellement créées, n'avaient pas fait de demande mais sollicitent aujourd'hui une subvention exceptionnelle de démarrage.

CONSIDÉRANT que le bureau municipal propose d'allouer la somme de 150 € à chacune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 € pour l'exercice 2023 à chacune des associations suivantes :

- « Parents d'élèves école Elsa Triolet »
- « Petite-Forêt Danses »

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :19 décembre 2023

Acte transmis au contrôle de légalité le :18 décembre 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT